

## PROCES-VERBAL

### Séance du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé dans la salle du conseil sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : Sylvie SABOUREAU, Jacques FORESTIER, Christian FOUCAUD, Gino SARRAZIN, Julien BOUCHEREAU, Cédric DAIGRE, Loïc MORIN, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Jocelyne RICHAUDAUD, Corinne MIRBEAU

**Représentés** : Gilles BENOIST par Sylvie SABOUREAU, Brigitte MORIN par Loïc MORIN, Laurence COIRIER-AIMÉ par Corinne MIRBEAU

**Absents excusés** : Jérôme RISSAND

**Secrétaire** : Corinne MIRBEAU a été élue secrétaire de séance

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Corinne MIRBEAU a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



Mesdames, Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie  
**Le Lundi 29 janvier 2024 à 19h30**

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023
2. Présentation projet ZAER par la société Terre et Lac Solaire pour Monsieur Jean-Jacques MICHELET (invité)
3. Délibération détermination des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables sur le Territoire
4. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 28.11.2023  
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

---

### POUVOIR :

Je soussigné(e).....  
agissant en qualité de.....  
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le .....  
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à  
M. ou Mme.....

**1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 Décembre 2023 :**

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 05 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 13      Abstention : 0      Contre : 0

**2- Présentation projet ZAER par la société Terre et Lac Solaire pour M. Jean-Jacques MICHELET**

Madame le Maire explique qu'un projet d'agri solaire de 27 hectares en zone Natura 2000 est à l'étude sur les parcelles ZI8, ZI13, ZI14, ZI21 et ZI22 en zone du PLU Ap. Une 1<sup>ère</sup> présentation avait eu lieu le 08 janvier en présence de Madame Brigitte MORIN et Monsieur Gilles BENOIST.

Pour expliquer ce projet, Mme le Maire a convié la société Terre et Lac Solaire basée à Lyon, créée en 2009 et Monsieur Jean-Jacques MICHELET.

La parole est donnée à Madame Justine SÉRISÉ et Monsieur Vincent ROUSSEAU. Le projet est effectivement en zone Natura 2000 et devrait faire l'objet d'une modification simplifiée du PLU préalable.

La société est spécialisée dans les panneaux photovoltaïques : toiture, sol, ombrières.

Ils souhaiteraient que la production des panneaux soit française pour réduire l'impact CARBONE.

La localisation du projet se trouve à la sortie de D133 / D131 et des installations comme des haies seront réalisées pour camoufler le plus possible le projet dans la nature car il se trouve à 900m de l'Église avec vue directe depuis le haut du clocher.

Il n'y a pas de zone humide répertoriée mais le milieu est potentiellement humide à hauteur de 25 %, une étude de sol sera réalisée.

Il faudra compter 18 mois d'instruction une fois le dossier déposé.

Ce projet a pour but l'amélioration du bien-être animal, meilleure qualité du pâturage, espace de pâturage en plein air, les panneaux pourront servir d'abris (fortes chaleurs, pluie, ...)

C'est la société Terre et Lac Solaire qui gérera toute la maintenance, des caméras de surveillance 24h/24h seront installées. La production maximale est de 14 méga W puis serait dirigée vers Aulnay ou Matha au coût de 800 000€ le Km et les panneaux sont recyclables à 95%.

**3- Délibération déterminant des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de Néré**

***Délibération D2024-01-01***

Madame le Maire expose au conseil municipal que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, notamment son article 15, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territorial des énergies renouvelables. L'État doit mettre à la disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Les communes doivent ensuite, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations.

Passé un délai de 6 mois, le référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie. Si ce comité conclut que les zones identifiées sont suffisantes pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, les référents préfectoraux de la région arrêteront la cartographie à l'échelle du département, après avis conforme de chaque commune concernée pour les zones situées sur son territoire. Dans le cas contraire, les référents préfectoraux devront

## COMMUNE DE NÉRÉ

demander aux communes d'identifier de nouvelles zones. Les communes pourront toujours délimiter des zones d'exclusion dès lors que les objectifs régionaux sont atteints.

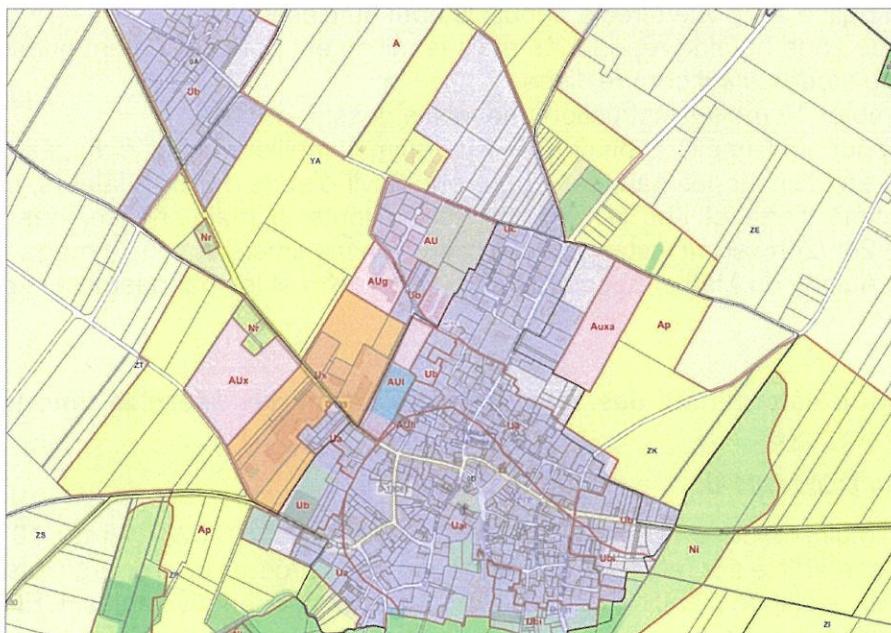
Considèrent l'intérêt pour la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal de définir les zones d'accélération pour les énergies renouvelables suivantes, vote à bulletins secrets :

- ÉOLIEN : 13 non 0 oui
- AGRI SOLAIRE : 4 non 8 oui 1 Abstention
- GÉOTHERMIE : 3 non 9 oui 1 Abstention
- MÉTHANISATION : 10 non 3 oui
- PHOTOVOLTAÏQUE : 2 non 10 oui 1 Abstention

- Dans les zones du PLU :

- Ux : zones d'activité industrielle et commerciales
- Ua : Tissu urbain des centres anciens
- Uc et ses extensions : zones d'habitat peu denses, quartiers récents d'extension
- Ud et ses extensions : Zones de hameaux, bâtis excentrés
- AU et ses extensions : zones d'habitations futures
- Aux : Zones futures d'activités commerciales, artisanales ou industrielles



Il est proposé les modalités suivantes pour la concertation avec le public : dossier présenté en mairie aux jours et heures d'ouverture au public pendant 15 jours du **30 janvier 2024 au 13 février 2024**, diffusion par affichage à la mairie et dans les hameaux, dans la presse, sur les réseaux tels que Facebook, Panneau Pocket et site web de la Commune.

À l'issue de cette concertation et après examen des observations et avis, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer définitivement sur les zones d'accélération qui seront transmises

## COMMUNE DE NÉRÉ

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité comme ci-dessus présenté les zones d'accélération des énergies renouvelables, uniquement en matière d'agri solaire, géothermie et photovoltaïque et approuve les modalités de concertation au public.

### 4 - QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Carolanne DUDIT-SAUNIER est venue rejoindre l'équipe le 08 janvier 2024 et sera chargée de la gestion du cimetière.
- La DECI est toujours en cours malgré la difficulté d'avoir des terrains pour l'installation des bâches.
- La gendarmerie est venue proposer un travail en commun avec la Commune en installant des vidéos protections à 2 points stratégiques. Les élus ne sont pas contre ce projet, 1 abstention.
- Le Petit Néréen est arrivé, les élus sont invités à commencer la distribution dans leur village référent.
- Pas de nouvelle positive concernant la reprise du Saint Pierre.
- Prochain conseil municipal aux alentours du 19 février.
- 2 DIA à présenter : une vente rue des Plombiers et une Avenue de la Mairie.
- Mme le Maire a été invitée à 15h à la réunion de l'Amicale Néréenne pour le soir même, ne pouvant être présente c'est Mme Corinne MIRBEAU qui l'a représentée. Il a été annoncé la démission de la Présidente, du Trésorier et de la secrétaire qui restent membres actifs. Un nouveau Président est recherché !
- Une réunion des associations aura lieu le mercredi 07 février à 19h15 dans la salle des dentelles.
- La bibliothèque est satisfaite de cette année, 10 nouveaux lecteurs viennent de s'inscrire. Ils seront présents à l'EHPAD tous les 2<sup>ème</sup> lundis de chaque mois, le Printemps des poètes sera renouvelé. La journée du patrimoine se fera autour de notre Église.
- Un marché de l'avent aura lieu au mois de Novembre 2024.

La séance est levée à 22h00

### LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :

N° ordre	N° Délibération	Objet Délibération
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 05 Décembre 2023
2	D2024-01-01	Délibération déterminant des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables sur le territoire de Néré

Le Maire, Sylvie SABOUREAU



The stamp contains the text "Mairie de Néré" at the top, "Charente Maritime" at the bottom, and "France" on the right side. The signature "S. Saboureau" is written across the center of the stamp.

La secrétaire, Corinne MIRBEAU



A handwritten signature "Corinne Mirbeau" in black ink, written in a cursive style.